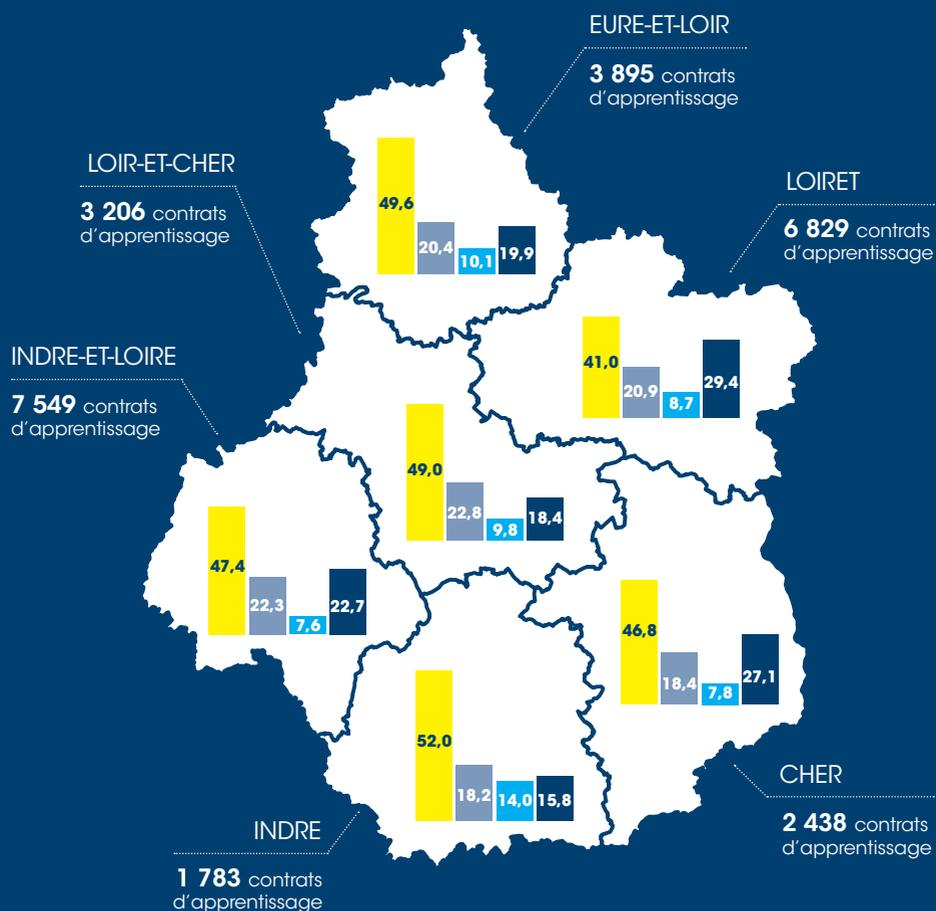


En région Centre-Val de Loire, 46,5% des contrats d'apprentissage ont été signés dans des entreprises de 0 à 9 salariés



Directrice de la publication : Anouk LAMURE - Réalisation : SESE (Service Étude, Statistiques, Évaluation) - Publication : Août 2023 - www.goodby.fr

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

Les entrées en contrats d'apprentissage en 2022

DREETS INFOGRAPHIE

RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

L'apprentissage est un mode de formation des jeunes travailleurs, alternant un enseignement théorique dans un centre de formation d'apprentis et une formation pratique en entreprise, en vue d'obtenir une qualification professionnelle attestée par un diplôme ou un titre professionnel.

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 réforme l'apprentissage en simplifiant l'accès à ce dispositif, tant pour les apprentis que pour les employeurs, avec pour objectif d'accélérer son essor pour mieux lutter contre le chômage des jeunes, notamment ceux sortis du système scolaire.



Les entrées en contrats d'apprentissage en région Centre-Val de Loire en 2022

Pour plus d'informations :

<https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr/Etudes-et-statistiques>

25 700 jeunes
ont signé un contrat
d'apprentissage
en 2022 en région
Centre-Val de Loire

NOUVEAUX CONTRATS D'APPRENTISSAGE
SIGNÉS PAR SECTEUR

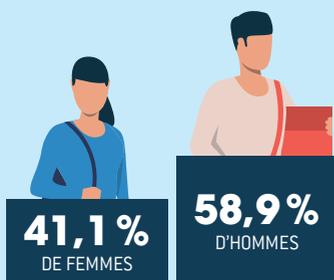
96,5%
dans le secteur privé

+0,9
depuis 2017
(point de %)

-0,9
depuis 2017
(point de %)

3,5%
dans le secteur public

Quel est le profil des nouveaux apprentis ?

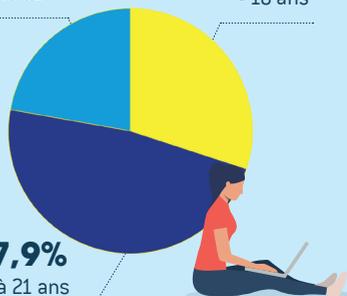


1,7%
RECONNU HANDICAPÉ

RÉPARTITION PAR ÂGE DES APPRENTIS ENTRANTS

22,1%
22 ans ou +

30,0%
- 18 ans



NIVEAU DE DIPLÔME PRÉPARÉ

Equivalent CAP/BEP
31,4% ↘ -14,2

Equivalent Baccalauréat
16,7% ↘ -2,8

Equivalent Bac+2
21,7% ↗ +2,7

Equivalent Bac+3
17,5% ↗ +8,8

Equivalent Bac+5 ou plus
12,7% ↗ +5,5

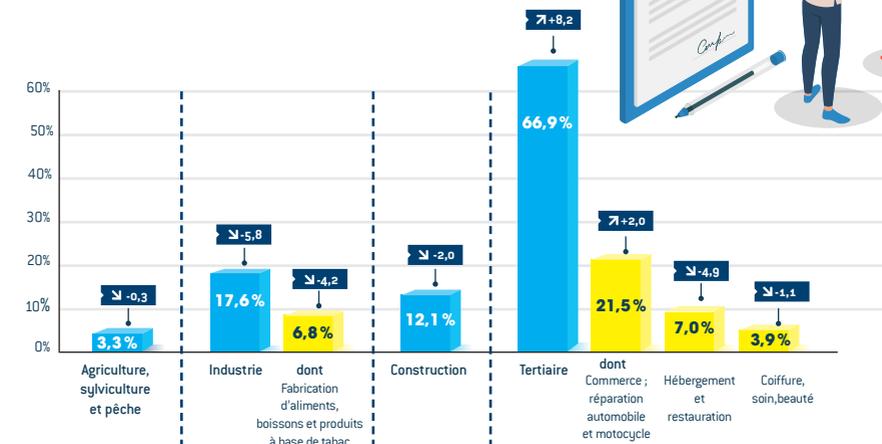
Evolution en points depuis 2017

8,9%

des contrats d'apprentissage
sont rompus dans les 3 premiers mois
par l'employeur ou l'apprenti

Les apprentis du secteur privé sont embauchés majoritairement par les entreprises du secteur tertiaire

PART DES ENTRANTS EN APPRENTISSAGE EN 2022 ET ÉVOLUTION DEPUIS 2017 (EN POINTS DE %)



■ Secteurs d'activité
■ Sous secteurs d'activité
■ Évolution en points depuis 2017

Note de lecture : En 2022, le secteur d'activité de l'agriculture, sylviculture et pêche concerne **3,3%** des entrées en apprentissage en Centre-Val de Loire. En 2017, ce pourcentage était de **3,6%** soit une baisse de **0,3 points de %** entre 2017 et 2022.

Encadré législatif

Des règles simplifiées pour l'employeur

- 1 Une seule aide à l'embauche
- 2 Des ruptures de contrats facilitées
- 3 Des démarches administrative simplifiées
- 4 Un réseau d'acteurs dédié à l'apprentissage pour accompagner les entreprises

Un statut plus attractif pour l'apprenti

- 5 Un coup de pouce financier pour les apprentis [augmentation du salaire, aide au permis B]
- 6 La limite d'âge repoussée jusqu'à 29 ans révolus [dérogation possible RQTH et sportifs de haut niveau]
- 7 L'accès à des prépa-apprentissage
- 8 Une mobilité internationale ou européenne encouragée
- 9 Un maintien en CFA pendant 6 mois pour trouver un nouvel employeur suite à la rupture de contrat
- 10 Un accès facilité pour des apprentis en situation de handicap

Pour aller plus loin

<https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr/Apprentissage-5211>

Explorer les études et statistiques de la Dares | DARES [travail-emploi.gouv.fr]

<https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr/Apprentissage-mode-d-emploi>

Source : Système d'information sur l'apprentissage de la DARES